

Les éléments de la tâche (8-5.05)

Définitions

Encadrement - E (TE -Tâche éducative): Le temps que tout le personnel enseignant régulier temps plein a pour effectuer le suivi auprès des élèves à l'extérieur des cours et leçons, de la surveillance ou de la récupération. Ce temps est annualisé.

Activités étudiantes -AE (TE) : Le temps reconnu pour la présence de l'enseignante ou de l'enseignant lors des activités étudiantes au-delà des périodes déjà assignées ET pour la participation au comité en lien avec cette organisation. Les activités étudiantes ne SONT PAS obligatoires et la compensation du temps fait en surplus doit être équivalente au temps fait. Dans le cas d'un voyage de plus de deux jours, le temps fait en surplus doit être compensé de manière représentative et significative. Ce temps est annualisé s'il est connu lors de la confection de la tâche ou compensé en temps ou à 1/1000 s'il est connu en cours d'année. Toutes les activités étudiantes, incluant la compensation, doivent avoir été convenues entre l'enseignante ou l'enseignant et la direction avant l'activité.

Suivi à l'encadrement – SE (ATP générale): Le temps que tout le personnel enseignant a pour opérationnaliser l'encadrement des élèves (suivi des élèves) auprès du personnel professionnel, du personnel de soutien, de la direction, faire les appels ou répondre aux courriels des parents; communiquer des informations aux spécialistes; préparer les plans d'intervention, assister aux plans d'intervention, remplir des formulaires ...). Ce temps est variable d'une personne enseignante à l'autre notamment en fonction de la composition de la classe et est annualisé.

Travail de nature individuelle -TNI (ATP générale): Le temps que tout le personnel enseignant a afin d'effectuer les tâches qui ne peuvent se faire ailleurs qu'à l'école notamment : photocopies, réservation de matériel, aller chercher les chariots de matériel, mettre en place, ranger et nettoyer le matériel nécessaire aux SAE déjà préparés : mise en place du matériel de sciences, d'arts, de mathématiques, des plateaux en éducation physique, des ateliers au préscolaire, nettoyage, désinfection ... Ce temps est variable d'une personne enseignante à l'autre en fonction de sa discipline et est annualisé.

Bloc résiduel – BR (ATP générale): Le temps que tout le personnel enseignant a afin d'effectuer les fonctions et responsabilités confiées dans la tâche éducative : par exemple : préparation de la récupération, préparation des activités étudiantes ... Ainsi, lorsque du temps est alloué dans la tâche éducative pour une fonction, un temps est alloué pour cette même fonction en BR dans les ATP générales. Ce temps est annualisé.

Autres : Rencontres et/ou comités (ATP générale) : Le temps que le personnel enseignant pourrait avoir afin de participer à des rencontres (matière, cycle, degré, comité sans élèves, mentorat, insertion professionnelle, formation) en excluant celles dirigées par la direction. Ce temps est variable d'une personne enseignante à l'autre et est annualisé.

